

07.05.2015 - 18:38 Uhr

## **Nouvelle CCT Location de services: salaire minimum plus élevé et davantage de flexibilité**

*Bern (ots) -*

Une nouvelle convention collective de travail CCT doit déployer ses effets dès 2016 dans la branche du travail temporaire. Les partenaires sociaux se sont mis d'accord pour augmenter progressivement les salaires minimums durant les trois prochaines années. Les firmes actives dans cette branche et les entreprises locataires de services disposeront dorénavant d'une plus grande flexibilité dans la planification des engagements. Les partenaires sociaux demandent maintenant au Conseil fédéral une décision d'extension de la CCT, de sorte que celle-ci puisse entrer en vigueur, en cas d'approbation selon prévisions, le 1er avril 2016.

La nouvelle CCT, que les organes respectifs des parties signataires (swissstaffing ainsi que les syndicats Unia, Syna, la Société des employés de commerce SEC et Employés Suisses) ont approuvée, contient les nouveautés suivantes et entre en vigueur dès le 1er avril 2016, pour déployer ses effets jusqu'à fin 2018:

### **Augmentation des salaires minimums**

- Augmentation progressive des salaires minimums de respectivement 400 francs par mois pour collaborateurs sans formation professionnelle et de 250 francs par mois pour les collaborateurs avec formation, en Suisse alémanique et en Romandie.

### **Flexibilisation du temps de travail**

- La limite du travail supplémentaire hebdomadaire ouvrant droit à supplément de salaire demeure à 45 hres.

- La limite du travail supplémentaire journalier passe de 9 à 9,5 hres.

La CCT Location de services actuelle, soit la première CCT de la branche temporaire représentant un acquis historique, est en vigueur depuis 2012. Ses acquis seront maintenus dans la nouvelle CCT pour plus de 300'000 personnes: standards minimums pour les conditions de salaires et de travail ainsi que réglementations généreuses dans le domaine de la formation continue, de l'assurance d'indemnité journalière maladie et de la prévoyance professionnelle. Grâce au fonds de la formation performant (temptraining), les travailleurs temporaires peuvent s'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles: ce fonds met à disposition jusqu'à 7300 francs par personne pour des cours de formation continue et l'indemnité de perte de gain. C'est ainsi qu'en trois ans, 16 millions de francs ont été investis dans l'avenir professionnel de près de 8000 travailleurs intérimaires.

### **Contact:**

Les partenaires sociaux du côté des employeurs

swissstaffing - Union suisse des services de l'emploi  
Myra Fischer-Rosinger, directrice // Georg Staub, président

via Monika Rüeger, responsable de la communication  
Tél. 079 388 96 96, [monika.rueeger@swissstaffing.ch](mailto:monika.rueeger@swissstaffing.ch)

Les partenaires sociaux du côté des travailleurs

Unia  
André Kaufmann, Responsable du dossier Location de Services  
Tél. 079 400 37 09, [andre.kaufmann@unia.ch](mailto:andre.kaufmann@unia.ch)  
Pierluigi Fedele, Membre de la direction  
Tél. 079 137 04 69, [pierluigi.fedele@unia.ch](mailto:pierluigi.fedele@unia.ch)

Syna

Hans Maissen, membre de la direction

Tél. 079 221 30 50, hans.maissen@syna.ch

Employés Suisse

Gila Fröhlich, conseillère juridique

Tél. 044 360 11 56, gila.froehlich@angestellte.ch

Société suisse des employés de commerce

Benedikt Gschwind, partenariat social

Tél. 079 659 16 79, benedikt.gschwind@kfmv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100057910/100772372> abgerufen werden.